



10 oct 2025 -18:38

Appartient à [Conseil des ministres du 10 octobre 2025](#)

## Dispositions diverses en matière de taxe sur la valeur ajoutée

Sur proposition du ministre des Finances Jan Jambon, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant des dispositions diverses en matière de taxe sur la valeur ajoutée.

Concrètement, l'avant-projet apporte des modifications au Code de la taxe sur la valeur ajoutée concernant les points suivants :

- les obligations relatives à l'émission de factures électroniques structurées
- la révision de la TVA déduite en ce qui concerne les biens d'investissement et les services qui présentent des caractéristiques similaires à celles normalement associées à des biens d'investissement
- la nouvelle chaîne TVA
- le régime particulier de la franchise de taxe applicable aux petites entreprises
- le régime particulier des exploitants agricoles

Enfin, l'avant-projet apporte des modifications techniques au Code.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Jan Jambon, Vice-premier ministre et ministre des Finances et des Pensions, chargé de la Loterie nationale et des Institutions culturelles fédérales  
Rue de la Loi 12  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://jambon.belgium.be>  
[info@kcfm.be](mailto:info@kcfm.be)

Caroline Dujacquier  
Porte-parole (FR)  
[caroline.dujacquier@kcfm.be](mailto:caroline.dujacquier@kcfm.be)

Pol Van Den Driessche  
Porte-parole (NL)  
+32 474 97 04 19  
[pol.vandendriessche@kcfm.be](mailto:pol.vandendriessche@kcfm.be)

